

Faire du sport...
Oui... mais parfois,
c'est trop cher !

AVEC LE CHÈQUE SPORT, TU T'EN SORS !

Toutes les informations utiles peuvent
être obtenues auprès du CPAS ou de l'échevinat
des sports des communes participant à l'opération,
en surfant sur les sites de l'Adeps :
www.adepts.be
ou du partenaire de l'opération :
www.sodexho.be
ou en téléphonant au n° vert
de la Communauté française :
0800 20 000.



Initiative conjointe
du Ministre des Sports de la Communauté française
et du Ministre fédéral de l'Intégration sociale.

Éditeur responsable : P. Hampeite,
bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Graphisme : polygraph@skynet.be



Tu veux faire du sport ...
Oui... mais parfois, c'est trop cher !

Dès aujourd'hui, avec le **chèque sport**,
tu peux t'en sortir !

Le CHÈQUE SPORT, mode d'emploi

Le chèque sport, pour qui ? Très simple !

Le chèque sport est destiné à tous les enfants de 6 à 18 ans, dont les parents connaissent des difficultés sociales ou économiques, au sens large, en Communauté française :

- usagers du CPAS ;
- allocataires sociaux ;
- familles monoparentales ;
- ménages surendettés ;
- chômeurs de longue durée ;
- ménages dont le niveau de revenus ouvre un droit aux bourses d'études en Communauté française.

Le chèque sport, ça sert à quoi ?

- t'affilier à un club sportif, à une classe de neige, à une classe sportive,
- t'inscrire à un stage sportif,
- acheter ton équipement sportif, via ton club.

Le chèque sport, à qui m'adresser ?

- pour les usagers des CPAS : au CPAS ou auprès de l'échevinat des sports de ta commune ;
- pour tous les autres : auprès de l'échevinat des sports de ta commune

Les clubs et les installations sportives de la Communauté française sont prêts à t'accueillir, n'hésite pas à te renseigner.

